



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 septembre 2026

En exercice : 19

Présents : 17

Excusés : 2

Absents : 0

Date de la convocation :
02/09/2026

Président de Séance :
Yvan HUTCHINSON

Secrétaire de séance :
Pascal VANDEN DORPE

Rapporteur :
Ludovic BASECQ

N° interne de l'acte :
2026-54

L'an deux mille vingt-six et le sept du mois de septembre, à 19 heures 30 minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie, au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

Membres présents :

Yvan HUTCHINSON, Arnaud MARQUE, Pascale ALLIOT, Pascal VANDEN DORPE, Nathalie GUISLAIN, Ludovic BASECQ, Sylvie VAN EECKE, Christine LEFEBVRE, Xavier DUBOIS, Stéphane MOUVEAUX, Christelle ANNAERT, Gérard LEROY, Virginie DUHEZ, Victor DAMEE, Mélanie OLMETA, François-Xavier DUPONCHELLE, Stéphane BERNABOT.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Pascale CAREY donne pouvoir à Christine LEFEBVRE, Romy ZAGHBIB donne pouvoir à Mélanie OLMETA.

Membres absents :

2026 - 54 : Recensement de la population 2027 – Création et recrutement de 4 postes d'agents

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu l'arrêté interministériel du 5 août 2003 portant applications des articles 23 et 24 du décret du 16 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2003 portant création du modèle national de la carte d'agent recenseur ;

Vu le projet de contrat de travail vacataire 11-35 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Créer des emplois de non titulaires en qualité de vacataires à raison de 4 emplois d'agents recenseurs à temps non complet pour la période allant du 21 janvier 2027 au 20 février 2027 ;
- Dire que les agents seront payés à raison de :
 - 1.25 € par feuille de logement remplie
 - 2.00 € par bulletin individuel rempli
- Dire que la collectivité versera un forfait de 80.00 € pour les frais de transports
- Dire que les agents recenseurs recevront un forfait de 60.00 € pour les sessions de formations obligatoires.

Adoptée à l'unanimité.

Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre,

A Prêmesques,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON



Le Secrétaire de Séance
Pascal VANDEN DORPE

Certifié exécutoire le : 09/09/2026
Transmis au contrôle de légalité le : 09/09/2026
Publié le : 09/09/2026